



Hesteam
Consultants

Préventeurs - IPRP - Assistance / Externalisation de la fonction Santé Sécurité au travail



Que mentionne la réglementation ?

« L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. A défaut, si les compétences dans l'entreprise ne permettent pas d'organiser ces activités, l'employeur peut faire appel à un IPRP*.

Cet appel aux compétences internes ou confiées à un IPRP, est réalisé dans le respect des règles d'indépendance des personnes concernées. »

Article L.4644-1 du Code du travail.

HES TEAM Consultants vous propose une Assistance / Externalisation de la fonction Santé Sécurité au travail par des IPRP afin de vous accompagner dans votre gestion des risques.

** Un IPRP - Intervenant en Prévention des Risques Professionnels est une personne compétente en prévention des risques au travail. Il est enregistré auprès de la DIRECCTE et son statut est défini par décret.*

En quoi consiste l'Assistance / Externalisation de la fonction Santé Sécurité au travail ?

En tant qu'expert dans la prévention des risques professionnels agréés Intervenant en Prévention des Risques Professionnels par la DIRECCTE, nous externalisons la fonction sécurité.

HES TEAM Consultants assure avec vous le suivi de la gestion de vos risques sous forme de contrat annuel :

- Une visite périodique (trimestrielle, mensuelle, ...) de votre entreprise est réalisée. La périodicité des visites est adaptée à vos besoins.
- A chaque visite, HES TEAM Consultants analyse avec vous l'évolution de votre entreprise en matière de Santé/Sécurité (accidents du travail, incidents significatifs, changement dans l'organisation de l'entreprise ...).
- Suite à ce diagnostic, HES TEAM Consultants vous conseille en matière d'évaluation de vos risques,



vous informe des nouvelles obligations réglementaires...

Le + que vous apporte HES TEAM Consultants

L'assistance / Externalisation de la fonction Santé Sécurité au travail peut entrer dans le cadre de la gestion d'un système de management ISO 45001.

En savoir plus sur l'IPRP et le Salarié compétent

Pour consulter le dossier de l'INRS sur les IPRP, cliquez [ici](#).

Pour consulter le dossier de l'INRS sur le Salarié compétent, cliquez [ici](#).